

Image not found or type unknown



Obligation administrative d'avoir un ordinateur

Par **jacques22**, le **21/06/2017** à **09:06**

Bonjour,

De plus en plus d'administrations exigent de correspondre que par internet.

Je vous remercie de me préciser s'il est obligatoire légalement d'avoir un ordinateur avec une connexion internet.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **21/06/2017** à **09:28**

Bonjour,

Bien entendu, il n'existe aucune obligation de ce genre...

Par **jos38**, le **21/06/2017** à **09:37**

bonjour. la plupart des mairies ont des connexions internet gratuites pour les citoyens qui n'ont pas d'ordinateur

Par **jacques22**, le **21/06/2017 à 09:45**

Bonjour et merci.

Mais pourquoi les administrations refusent-elles obstinément par exemple de remettre des imprimés "papiers"?!
et il y a aussi l'obligation de déclarer ses revenus sur internet!

En outre, comme je suis handicapé d'un bras notamment, je ne peux pas me servir normalement d'un ordinateur et généralement je fais remplir mes formulaires par ma femme.

Cdlmt.

Par **Lag0**, le **21/06/2017 à 09:47**

Concernant la déclaration de revenus, il est obligatoire, dans certains cas, de la faire par internet, **sauf pour ceux qui ont une bonne raison de ne pas le faire !**

Vous entrez donc dans les exceptions...

Par **jacques22**, le **21/06/2017 à 10:37**

Bonjour,

C'est ce que j'ai expliqué au fisc (état) et aussi par ailleurs (pour justifier mes frais réels dérogatoires).

Mais la mairie de Montpellier (commune) notamment refuse obstinément de m'envoyer des imprimés papiers, comme avant!

Par **joss38**, le **21/06/2017 à 11:40**

bonjour. un chômeur ne peut plus prendre rendez-vous par téléphone avec son référent à pôle-emploi. il doit obligatoirement le faire par internet, à lui de se débrouiller s'il n'a pas d'ordinateur. et certains opérateurs téléphoniques envisagent de supprimer les lignes fixes. tant pis pour ceux qui n'ont pas de portable. il faut s'adapter au progrès.

Par **jacques22**, le **21/06/2017 à 11:52**

Bonjour

C'est un constat mais est ce bien légal!?